



## COMMUNE DE VENETTE

### Publication de la séance du conseil municipal du mercredi 14 avril 2021

Date de convocation : 06 avril 2021.

Date de publication : 20 avril 2021.

**Présents** : BERNARDIE Aurélien, BILLARD David, CARLUER Sophie, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DEFOULOUY Rodolphe, DELIQUE Elisabeth, FORTES José Antonio, FRANTZ Caroline, GAOUA Djamila, JOLY Sarah, LISTOIR Thierry, LEFORT Didier, MARTIN Yoan, PAGLIALONGA Jérémy, PARDON Sandra, SEELS Romuald, WESOLEK Thérèse.

**Absents** : BOUCHEZ Martine, COVILLE Stéphane, RAMOND Mathieu, THIBULT Gérard, VAN DE SYPE Claudine.

**Ont donné procuration** : BOUCHEZ Martine à Romuald SEELS, COVILLE Stéphane à FRANTZ Caroline, THIBULT Gérard à LEFORT Didier, VAN DE SYPE Claudine à CASSAN Marie-Françoise.

**Secrétaire de séance** : BERNARDIE Aurélien.

- **Relevé des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal :**

Numéro	objet	attributaire	prix
2021-03	Mise à disposition d'un archiviste	Centre de gestion	33 320 € TTC

1. **Reprise des résultats de l'AFR (Association Foncière de Remembrement) de Venette au budget primitif 2021.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2020 portant dissolution de l'association foncière de remembrement de Venette,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la reprise du résultat de l'AFR de Venette, à savoir un excédent de **4 775,18 €**, sur le budget communal 2021.
- **Affecte** cette somme au compte **002 (RF)** du budget primitif 2021 de la ville de Venette, portant le montant total à 1 156 036,86 € (1 151 261,68 + 4 775,18).

2. **Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Compiègne le 5 mars 2021,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier de Compiègne dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le Comptable,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Admet** en non-valeurs la somme de **4 894,46 €**, dont le détail est joint en annexe.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour 2021.

### **3. Vote des taux d'imposition communaux pour 2021.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 (état 1259),  
Considérant la réforme de la fiscalité directe locale pour 2021,  
Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de M le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne **pas modifier** les taux d'imposition communaux pour 2021, et de les voter ainsi qu'il suit :

**Taxe foncier bâti : 36,85 %**

**Taxe foncier non bâti : 50,07 %**

### **4. Vote du budget primitif pour 2021.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de budget primitif de la commune pour 2021,  
Entendu l'exposé de M le Maire,  
Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif 2021 de la commune de Venette ainsi qu'il suit : (voir budget)
- Vote au chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	3 955 475,86 €	3 955 475,86 €
<b>Investissement</b>	1 535 005,86 €	1 535 005,86 €

### **5. Vote des subventions aux associations pour 2021.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de budget primitif de la commune pour 2021,  
Entendu l'exposé de M le Maire,  
Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins M COVILLE pour les « petits Venettiens », M FORTES pour le Judo club et M BERNARDIE pour la FNCR.

- Vote les subventions aux associations ainsi qu'il suit :

<b>Associations</b>	<b>Année 2021</b>
ACCV	450 €
ASCCM Basket	250 €
Aventure 4x4	300 €
Badminton Margnotin	1 500 €
COS	7 500 €
CAV football	5 500 €
Club de l'amitié	300 €
Club photos	2 500 €
Comité des fêtes	3 000 €
Donneurs de sang	300 €
FNCR	2 500 €
GIPE	12 000 €
Indoor club	1 000 €
Ju Jitsu - Judo club	1 500 €
La Venettienne	2 300 €
Le talent des séniors	200 €
Les petits Venettiens	500 €
Moutain board	500 €
Restos du cœur	150 €
Sauveteurs de l'Oise Attichy	300 €
SCCO	200 €
Secours catholique	150 €
Souvenir Français	300 €
UNRPA	1 900 €
VAL	5 500 €
VMSL Tennis de table	2 000 €
Les canailloux	400 €
AS Pétanque de venette	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 000 €</b>

Clôture de séance à 20h30.

**Le Maire,  
Romuald SEELS.**